

Le Mot de Chloé

C'est en 1772 que les botanistes occidentaux ont découvert cet arbuste. Le Rooibos est une légumineuse endémique au sud-ouest de L'Afrique du sud très adaptée aux conditions de sécheresse dans la région de Cederberg, (montagnes de cèdres). Outre son étonnante capacité à résister à des conditions climatiques extrêmes, le rooibos avait alors attiré l'attention des explorateurs car ses feuilles, mises en fermentation (ce qui leur donne leur couleur rouge) et infusées, donnaient une boisson très prisée des populations autochtones. D'un goût délicat et légèrement vanillé, la plante fut alors baptisée « thé rouge » mais n'obtint jamais le succès du véritable thé (*Camelia sinensis*) venu de Chine et d'Inde. Tombé dans l'oubli pendant près de 300 ans, le rooibos tea intéresse aujourd'hui à nouveau les chercheurs qui pensent avoir découvert là un exceptionnel antioxydant.

Chloé

COMPTOIR DE THE

SAVEURS ET HARMONIE



24, rue de la Colombe

Toulouse

Tél. : 05 61 99 32 98

<http://www.saveursharmonie.com/>

Ouvert tous les jours

Lundi : 15 h00 – 19h30 Mardi au Samedi : 10h00-19h30 Dimanche : 10h00 – 13h00



Le thé du mois

Le rooibos, fait partie de la catégorie des tisanes. Il possède des vertus bénéfiques pour la santé, qui sont de plus en plus recherchées par le consommateur.

La production de rooibos est en constante augmentation depuis quelques années. Celle-ci est principalement due à la demande sur le marché international. Depuis 2001, elle augmente d'environ 30% par an alors que la demande nationale n'augmente que de 5% ; et plus de 60% de la production de rooibos est exporté. Ce chiffre est encore plus élevé lorsque l'on considère les deux communautés de petits producteurs, qui cultivent et transforment du rooibos certifié par Ecocert : la quasi-totalité de leur production est exportée.

L'endémisme du rooibos, couplé avec des conditions écologiques particulières et des difficultés à le cultiver contribuent à conserver l'exclusivité de sa production à l'Afrique du sud. Cependant, le rooibos a déjà été confronté à un problème majeur pour l'industrie sud-africaine. En 1994, le nom « rooibos » a été inscrit comme marque aux États-Unis par l'entreprise Forever Young, qui possédait de ce fait le droit exclusif de vendre des produits sous le nom de « rooibos » aux États-Unis. Les entreprises sud-africaines n'avaient donc plus ce droit. Rooibos Limited a alors intenté un procès à Forever Young pour annuler cette inscription. L'entreprise sud-africaine justifiait sa démarche par le fait que le nom rooibos est le nom d'une plante qui ne croît que chez eux.

Recette du mois

Financier au rooibos et au fromage

Ingrédients : 3 œufs, 110g de farine, 3g de levure, 90g de beurre, 20g de rooibushta, 100g de fromage râpé.

Préchauffer le four à 220°C (th 8/9). Dans un saladier casser les œufs, rajouter le beurre fondu et battre au fouet. Verser la farine mélangée à la levure et au thé en poudre et mixer. Rajouter le fromage et remplir les moules aux 2/3.

Mettre au four à 220°C (th 8/9) pendant 4' puis baisser à 180°C pendant 8'. Démouler tiède.

Belle dégustation !

Saveurs du Lundi

Le premier lundi du mois, pour vous apporter sérénité et bonheur, Saveurs et Harmonie ferme ses portes à 19 H pour mieux vous accueillir.... Je vous propose « Les Saveurs du Lundi » pour découvrir une sélection de thés. Le thème du mois est indiqué sur votre Feuille de thé. Inscrivez-vous par retour de mail ou à Saveurs et Harmonie. Participation : 6 Euro

Lundi 4 juin : Une sélection de Rooibos nature et parfumée

Feuille de thé Mai 2018